Réseau de transport d'électricité

Commission Accès au réseau
19 mars 2015

Réunion plénière

10h00 à 12h30

NCI Com'Square – La Défense

Ordre du jour

1. Actualités
2. S3REnR
3. Energies marines
4. Codes ENTSOE
5. Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT
6. Concertation Comptage et Données
7. Engagements QDE pour les sites indirectement raccordés
8. Point d'avancement des GT de la CAR

1. **Actualités**
   - Mécanisme de capacités : certification
2. S3REnR
3. Energies Marines
4. Codes ENTSOE
5. Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT
6. Concertation Comptage et Données
7. Engagements QDE pour les sites indirectement raccordés
8. Point d'avancement des GT de la CAR

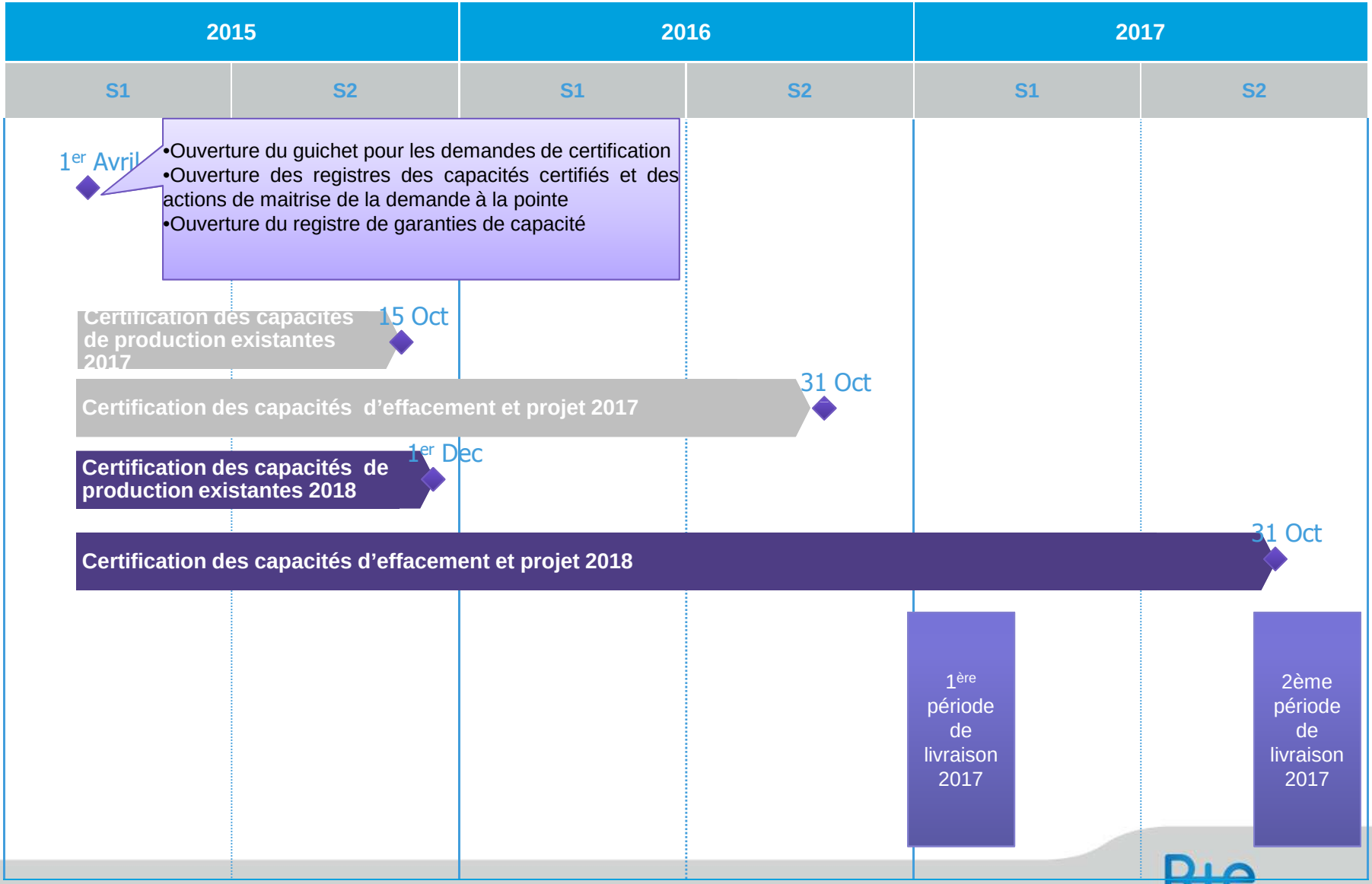
1 - Actualités - Mécanisme de capacité : certification

Principales nouvelles dispositions des règles approuvées

Première année de livraison	*Année civile 2017*
Certification en service première année de livraison	*1 er avril 2015 au 15 octobre 2015*
Certification en service seconde année de livraison	*1 er avril 2015 au 1er décembre 2015*
Certification en projet première (seconde) année de livraison	*1 er avril 2015 au 31 octobre 2016 (2017)*
Prix administré du règlement des écarts	*Le prix administré Padm,AL ne peut être supérieur à quarante mille (40 000) euros par mégawatt de capacité certifiée.*
Processus de collecte adhoc	*Pour une EDC constituée de Sites de Production raccordés au RPD ou au RPT, pour laquelle le Titulaire de l'EDC a apporté la preuve qu'elle ne pouvait techniquement pas participer au MA,*
Conditions de réalisation du test	*L'ensemble des couts associés au test sont à la charge des titulaires des EDC, le titulaire de l'EDC gardant la rémunération liée à l'offre de l'énergie produite sur une place de marché et notamment sur le marché d'ajustement .*

1 - Actualités - Mécanisme de capacité : certification

Planning après le 1er avril



1 - Actualités - Mécanisme de capacité : certification

Contenu de la demande de certification

1 Données générales de l'EDC (Entité de certification) (reprises en Annexe 1 du contrat de certification)

Ces données recouvrent

- les informations sur le Titulaire de l'EDC,
- les données générales de l'EDC : code, libellé, type de capacité, statut, filière etc.
- les éventuelles pièce(s) jointe(s) :
  - garantie bancaire pour une EDC en projet,
  - mandat de l'exploitant du site le cas échéant.

2 Liste des sites constituant l'EDC (reprise en Annexe 2 du contrat de certification)

Cette liste donne les informations nécessaires à la contractualisation pour chaque site constituant l'EDC, prouvant son existence et sa qualité « en service » : Réseau de raccordement, Nom du site, Type etc.

3 Données techniques de l'EDC (reprises en Annexe 3 du contrat de certification)

Ces données recouvrent

- les données techniques de l'EDC, notamment les paramètres de certification (PuissanceDisponible, $Emax_j$ et $Emax_h$)
- Les pièce(s) jointe(s) justificatives des paramètres de certification pour l'$Emax_j$ et l'$Emax_h$

1 - Actualités - Mécanisme de capacité : certification

Informations pratiques

1 Ou faire les demandes de certification ?

Pour les capacités raccordées à RTE, les demandes de certification se font électroniquement sur l'Espace personnalisé client:
https://clients.rte-france.com/lang/fr/visiteurs/accueil/espace_personnalise.jsp
Pour les capacités raccordées à GRD, les demandes de certifications sont à envoyer aux GRD concernés.

2 Comment échanger des certificats ?

Il faut :

- signer auprès de RTE un contrat de certification, ou d'acteur Obligé ou de RPC ou de trader.
- Ouvrir un compte sur le registres des garanties de capacité: www.rega-rte.fr

3 Ou obtenir des renseignements sur le mécanisme ?

Sur le site Web

- Sur le site Web:
  http://clients.rte-france.com/lang/fr/clients_traders_fournisseurs/services_clients/dispositif_mecapa.jsp

- Contact RTE:
  Par téléphone : 01 41 66 71 03
  Par email : rte-mecanismecapacite@rte-france.com

1 - Actualités - Mécanisme de capacité : certification

Annexes : Contrat de certification, Annexe 1

Les informations sur le titulaire de l'EDC sont les suivantes:

- Nom Titulaire
- RCS Titulaire
- Code TVA Titulaire
- Adresse Titulaire
- Prénom signataire
- Nom du signataire
- Mail du signataire
- Tel signataire

Les données générales de l'EDC sont les suivantes :

- Code EDC
- Libellé EDC
- Type de capacité
- Statut
- Filière
- Réseau
- Liaison EDC

Les données générales comprennent également les pièces jointes suivantes :

- Garantie bancaire pour les EDC en projet
- K- Bis
- Accord du site (Le cas échéant)
- Mandat (Le cas échéant)
- Pouvoir de signature (le cas échéant)

1 - Actualités - Mécanisme de capacité : certification

Annexes : Contrat de certification, Annexe 2

La composition initiale est la suivante :

	Réseau,	Nom,	Type,	Code Decompte	Code Site externe	Adresse
Site 1						
Site 2						
Etc						

1 - Actualités - Mécanisme de capacité : certification

Annexes : Contrat de certification, Annexe 3

Les données techniques de l'EDC sont les suivantes :

- Année de livraison
- Numéro de la demande
- Régime :
- Méthode de certification :
- Type technique :
- PuissanceDisponible,EDC,déclarée :
- Emaxj,EDC,certifiée :
- Emaxh,EDC,certifiée :
- Puissance installée :
- Puissance Souscrite :

Pièces Jointes

- Pièce(s) justificative(s) de l'Emaxj,EDC,certifiée
- Pièce(s) justificative(s) de l'Emaxh,EDC,certifiée :
- Type de données justifiant le caractère effectif
- et la valeur de l'Emaxh,EDC,collectée transmise lors de la collecte :
- Pour les EDC d'effacement, caractère thermosensible : Oui/Non

1. Actualités

2. **S3REnR**
   - Point d'avancement des Schémas Régionaux
   - Bilan technique de mise en œuvre des S3REnR
   - GT DGEC

3. Energies Marines

4. Codes ENTSOE

5. Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT

6. Concertation Comptage et Données

7. Engagements QDE pour les sites indirectement raccordés

8. Point d'avancement des GT de la CAR

2 - S3REnR : avancement des schémas régionaux

Au 12 mars 2015,

- 15 **S3REnR** ont été approuvés et publiés

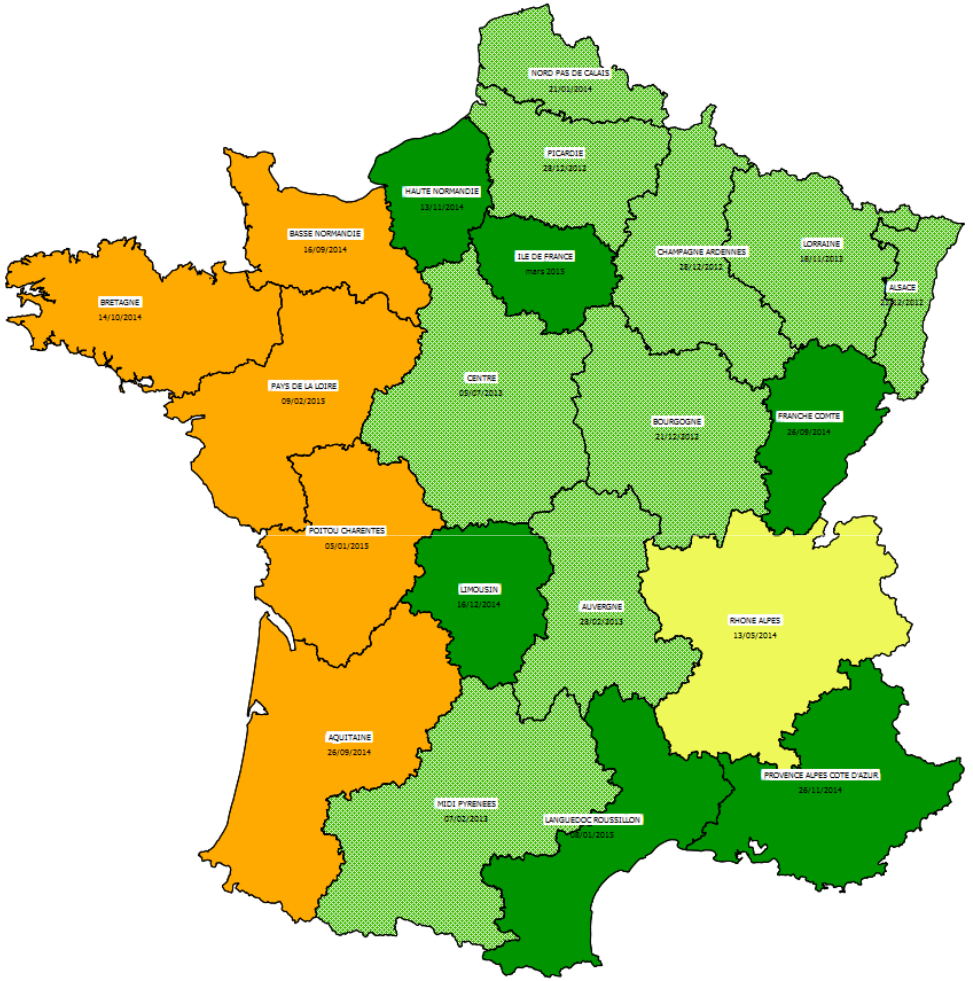
Bourgogne	21/12/2012
Alsace	21/12/2012
Picardie	28/12/2012
Champagne Ardenne	28/12/2012
Midi Pyrénées	07/02/2013
Auvergne	28/02/2013
Centre	05/07/2013
Lorraine	18/11/2013
Nord Pas de Calais	21/01/2014
(parution du décret modificatif du 2 juillet 2014)	
Franche Comté	26/09/2014
Haute Normandie	13/11/2014
Provence-Alpes-Côte d'Azur	26/11/2014
Limousin	16/12/2014
Languedoc-Roussillon	08/01/2015
Ile-de-France	10/03/2015

- 5 **S3REnR** ont été déposés

Basse Normandie	16/09/2014
Aquitaine	26/09/2014
Bretagne	14/10/2014
Poitou-Charentes	05/01/2015
Pays de Loire	09/02/2015

- 1 **SRCAE** a été approuvé et publié

Rhône-Alpes	13/05/2014

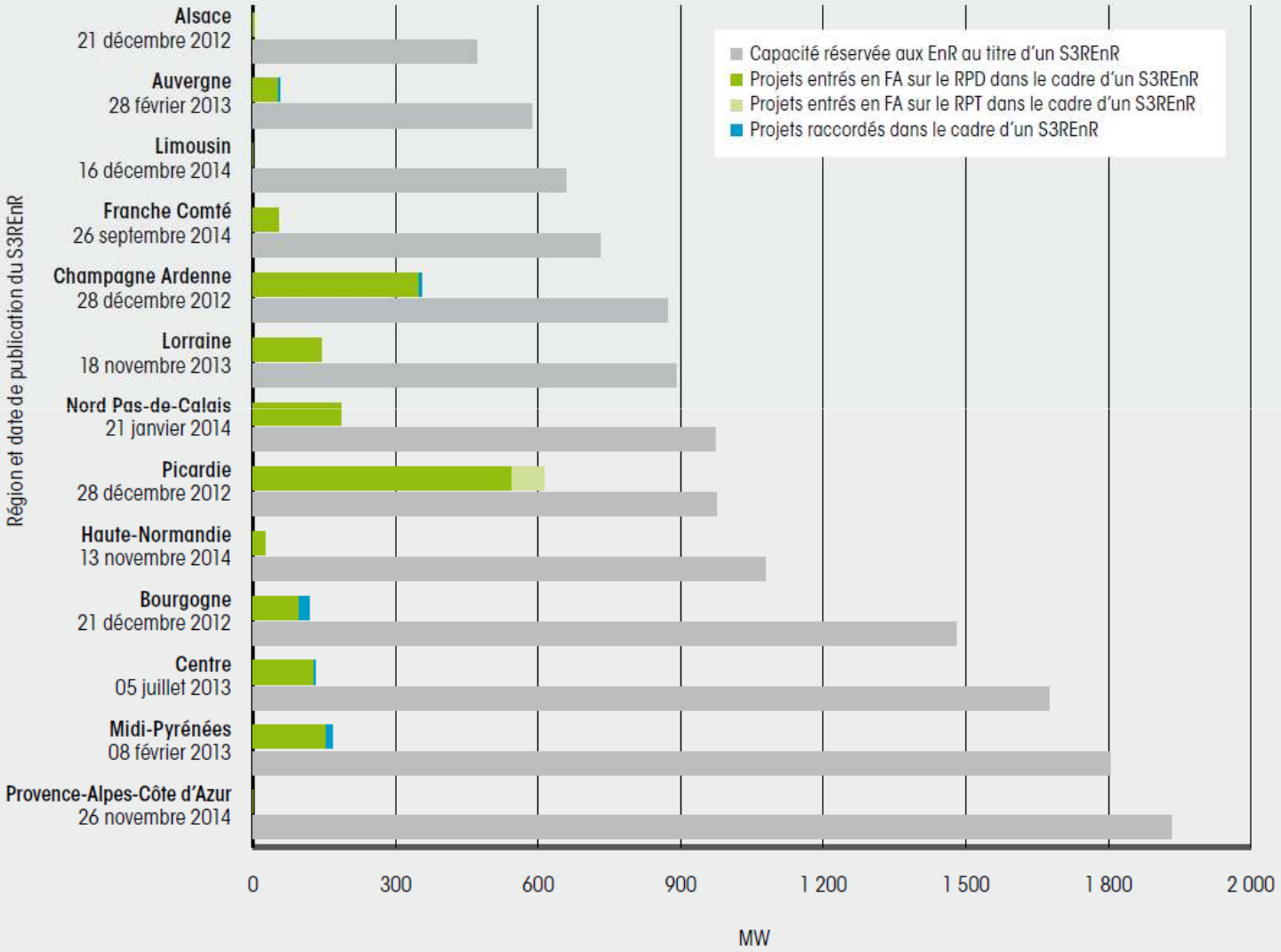


Rte Réseau de transport d'électricité

ERDF ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE

2 - S3REnR : extrait du panorama des EnR

Capacités réservées, files d'attente (FA), puissances raccordées au 31 décembre 2014 dans le cadre des S3REnR



Sources : RTE, ERDF et principales ELD

2 - S3REnR : Bilans techniques de mise en œuvre des S3REnR



- Publication prévue par le décret de 2014 et la DTR de RTE
- Bilan sur une année calendaire regroupant les données pour l'ensemble des gestionnaires de réseau concernée
  - ✓ Puissance raccordée, en file d'attente, ..
  - ✓ Avancement des travaux
  - ✓ Aménagements du schéma depuis sa mise en œuvre (souplesse, transferts, .)
- **Publication sur le site internet de RTE début avril**

2 - S3REnR Travaux du GT national piloté par la DGEC

4 réunions à ce jour, dont le 12 mars 2015

- **Objectif initial** : définir les modalités d'évolutions d'un Schéma validé
- Accord pour distinguer 2 niveaux :
  - ✓ L'adaptation : réponse à un besoin d'évolution limitée, dans un délai court
  - ✓ La Révision : reprise globale du schéma, sur la base d'objectifs nouvellement validés (à la fin d'un premier schéma ,..)
- Echanges en cours pour définir les modalités précises :
  - ✓ Critères d'acceptabilité pour une adaptation : impact sur QPu < 4 k€/MW ?
  - ✓ Calcul de la Quote-Part lors d'une adaptation ou d'une révision
  - ✓ …

⇨ **Difficulté particulière : besoins de révision à court terme**

- ✓ Champagne Ardennes : travaux initiés par le préfet
- ✓ Picardie : à lancer rapidement

… le S3REnR Champagne-Ardenne pourrait servir de "révision pilote" pour valider les modalités envisagées par le GT.

1. Actualités
2. S3REnR
3. **Energies Marines**
4. Codes ENTSOE
5. Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT
6. Concertation Comptage et Données
7. Engagements QDE pour les sites indirectement raccordés
8. Point d'avancement des GT de la CAR

3 – Energies marines

Contribution RTE à la concertation organisée par l'Etat en vue de la détermination de zones propices pour des parcs éoliens off-shore



Réseau de transport d'électricité

3 – Energies marines

RTE un acteur important de la concertation « AO3 »

- Un travail mené en amont pendant plusieurs mois en 2014 en concertation avec la DGEC
- Le raccordement d'un parc offshore : une partie intégrante des projets
- Un rapport remis à la Ministre en octobre 2014
- Une participation active aux réunions de concertation en région
- Les études CEREMA et RTE constituent les données d'entrée de la concertation en cours

3 – Energies marines

Un rapport remis à la Ministre en octobre 2014 (1/2)

- Un rapport en 2 parties :
  - Des recommandations générales
  - Des études préliminaires de raccordement par « macro zone »
- Recours à l'alternatif 225 kV préférable jusqu'à 30/40 km des côtes – Le courant continu présente des coûts très élevés et une faisabilité technique incertaine
- Si les longueurs des câbles sont limitées, 1 liaison 225 kV = 230-250 MW
- Peu ou pas de gain d'échelle pour un parc de 1000 MW par rapport à un parc de 500 MW.
- Des coûts au MW similaires ou supérieurs à ceux des A01/AO2
- Sites d'atterrage : un point singulier et structurant pour l'ensemble du raccordement. On peut espérer en trouver pour passer 2 liaisons, plus exceptionnellement pour 3 ou 4 liaisons (nécessité de trouver un autre point d'atterrage).

3 – Energies marines

Un rapport remis à la Ministre en octobre 2014 (2/2)

- Un nombre important d'autorisations administratives à obtenir
- Risques de recours
- Un pouvoir de négociation faible vis-à-vis des câbleurs
- Une gestion des risques financiers à clarifier
- Prise en compte de la pêche
- L'archéologie sous-marine
- Les risques UXO
- Des pistes de progrès pour un AO3

3 – Energies marines

L'actualité et la suite

- Des réunions de concertation locales au 1er trimestre 2015
- Une consultation du public au 2ème trimestre 2015
- Des propositions de zones propices remontées par les préfets à la Ministre avant l'été (sauf flottant fin avril)
- Lancement d'un AMI « flottant » en juin (annonce PM)
- Lancement d'un AO3 posé par l'Etat à un horizon « fin 2015 » et selon des modalités à définir

1. Actualités

2. S3REnR

3. Energies marines

4. Codes ENTSOE

- Point sur l'avancement des Codes de Raccordement (RfG, DCC, HVDC)
- GT ministériel national pour préparer la déclinaison du code RfG en France

5. Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT

6. Concertation Comptage et Données

7. Engagements QDE pour les sites indirectement raccordés

8. Point d'avancement des GT de la CAR

4 – Codes ENTSO-E

Avancement des Codes Raccordement

- **RfG : entré en Comitologie en janvier 2014**
  - Vote par le Cross Border Committee : prévu mai-juin 2015
  - Nouveau projet attendu cette semaine
- **DCG : entré en Comitologie en mars 2014**
  - Vote par le Cross Border Committee : prévu juin-juillet 2015 (après RfG)
  - Nouveau projet attendu ces jours-ci
- **HVDC : entré en Comitologie en juillet 2014**
  - Vote par le Cross Border Committee : prévu août 2015

4 – Codes ENTSO-E

Information sur le GT ministériel pour préparer la déclinaison du code RfG en France

- **Fin des travaux du GT**
  - 5 réunions du GT entre novembre et février
- **Remise du rapport élaboré par le GT à la DGEC le 17 mars (date à confirmer)**
  - ***Recommandations du GT sur la gouvernance et l'impact des codes sur les textes existants:***
    - Nécessité définir précisément les compétences respectives de la DGEC et de la CRE sur les champs couverts par le code dans des textes législatifs/réglementaires.
    - Révision des décrets/arrêtés sur le raccordement. Au besoin, il conviendra d'élaborer de nouveaux textes. Il faudra traiter également les champs non couverts par le code
    - Prise en compte des délais nécessaires pour la mise en œuvre complète du code au niveau national

4 – Codes ENTSO-E

Information sur le GT ministériel pour préparer la déclinaison du code RfG en France

- **Remise du rapport élaboré par le GT à la DGEC - suite**
  - ***Recommandations du GT sur les sujets à traiter pour la déclinaison du code***
    - ✓ Intérêt de mandater l'instance de concertation pour instruire l'ensemble des thématiques relevant de la concertation, selon la priorité qui a été établie par le GT.
  - ***Recommandations relatives à l'instance de concertation***
    - ✓ le GT recommande que la DGEC valide les propositions du GT en termes d'organisation, de fonctionnement et de livrables de l'instance de concertation de manière formelle.
  - ***Recommandations relatives aux suites à donner***
    - ✓ Nécessité d'avoir une position formelle de la DGEC sur les recommandations du GT
    - ✓ le GT recommande que la DGEC valide un planning général de travail
    - ✓ Implication nécessaire de l'instance de concertation dans la validation de la traduction du code.

1. Actualités
2. S3REnR
3. Energies marines
4. Codes ENTSOE
5. **Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT**
6. Concertation Comptage et Données
7. Engagements QDE pour les sites indirectement raccordés
8. Point d'avancement des GT de la CAR

5 – Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT

La gestion de la tension sur le RPT (1/2)

- Le maintien de la tension sur le RPT dans les plages contractuelles nécessite de se prémunir des phénomènes de tensions hautes et/ou de tensions basses (voire d'écroulement de tension)

- Les phénomènes de tensions hautes :
  - Apparaissent de manière plus ou moins chroniques dans certaines zones
  - Coïncident généralement avec des périodes de faible charge relative du réseau

- Les phénomènes de tensions basses :
  - Apparaissant de manière plus ou moins chroniques dans certaines zones
  - Coïncident généralement avec des périodes de forte charge relative du réseau

5 – Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT

La gestion de la tension sur le RPT (2/2)

- Dans un système centralisé et intégré, il existe un optimum économique de mobilisation des différents moyens :
  - Mobilisation des capacités de réglage des installations de production (via le surdimensionnement des alternateurs ou l'électronique de puissance)
  - Moyens de compensation installés sur le RPD, au plus près des charges
  - Moyens de compensation installés sur le RPT

- Dans un système décentralisé et libéralisé, il convient de mettre en place des règles et/ou des principes contractuels permettant « d'approcher » de cet optimum tout en restant lisibles et auditables dans leur mise en œuvre

5 – Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT

Les outils juridiques et contractuels

- Pour s'assurer de la coopération des producteurs et des GRD, RTE peut s'appuyer sur des leviers contraignants :
  - Les prescriptions techniques en termes de capacités constructives, doublées de l'obligation de mettre ces capacités constructives à la disposition de RTE
  - Les pénalités tarifaires en cas de non respect des obligations contractuelles
- RTE peut aussi mettre en place des leviers incitatifs :
  - Une rémunération des services de réglage (120 M€/an actuellement via les contrats SS pour les producteurs raccordés au RPT)
- Comment caler/élargir ces différents leviers pour obtenir un dispositif d'ensemble satisfaisant ?
- Deux concertations en cours sur :
  - Les Règles Services Système sur le réglage de la tension
  - La gestion du réactif à l'interface RPT/RPD

5 – Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT

Evolution des Règles SSY

Contexte : Délibération CRE du 12 juin 2014

- Approbation des Règles Services Système V2 pour application au 1er juillet 2014
- Calendrier inchangé depuis la délibération du 28 novembre 2013 :
  - 1er octobre 2015 : rapport de concertation à fournir à la CRE sur l'étude des principes encadrant les besoins en capacité de réglage de RTE et sur l'évaluation des coûts pour les acteurs.
  - 1er juillet 2016 : proposition d'évolution des modalités de participation et des règles de détermination de la rémunération.

5 – Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT

Conception et participation aux SSY

Enjeux à la conception des services système en 2004 :

- Couvrir les coûts historiques supportés par un Producteur participant au réglage de la tension
  - Coûts théoriques de surdimensionnement des groupes et transformateurs
  - Coûts des pertes supplémentaires
  - Surcoûts de maintenance
- Rémunérer les Producteurs pour leur disponibilité et pour les plages de réactif mises à disposition.

⇒ *Objectif visé : garantir une disponibilité des groupes avec des marges de réactif en cas d'incident pour prévenir les écroulements de tension*

Principes de participation aux Règles SSY depuis le 01/01/2014

- La signature de l'accord de participation aux Règles Services Système est obligatoire pour être rémunéré
- RTE n'a pas rendu la signature de l'accord de participation aux Règles obligatoire mais les installations aptes à faire du réglage sont tenues de fournir les performances associées

5 – Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT

Rémunération actuelle des Règles SSY

- Réglage de la tension : 115M€/an
  - Une part fixe : rémunération pour les groupes se trouvant en zones sensibles proportionnel à leur capacité maximale de fourniture du réactif (Q+).

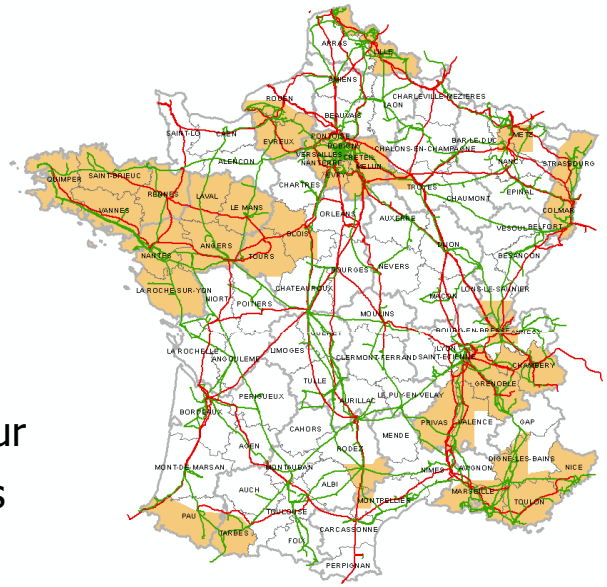
    60% de la rémunération totale

  - Une part variable : calcul basé sur la plage de réactif mise à disposition (Q+ pour la fourniture et Q- pour l'absorption) et sur la durée de couplage des groupes. Majoration de 50% pour les installations en RST

    Soit 35% de la rémunération totale

- Fonctionnement en Compensateur synchrone : 5M€/an

  Soit 5% de la rémunération totale



Zones sensibles traduisant les contraintes RTE en tensions basses

5 – Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT

Evolution des Règles SSY

Une révision nécessaire …

- Inadéquation entre règles de rémunération des Producteurs et les besoins en réactif
  - Carte des zones sensibles obsolètes et ne prenant pas en compte les contraintes de tensions hautes
  - Des coûts pour les Producteurs à (ré)évaluer (notamment pour les installations à base d'électronique de puissance)
- Système d'abattements et pénalités freinant certains producteurs à participer aux règles Services Système
- Système de rémunération de la compensation synchrone complexe et difficile à mettre en œuvre

5 – Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT

Evolution des Règles SSY

Avancement de la concertation :

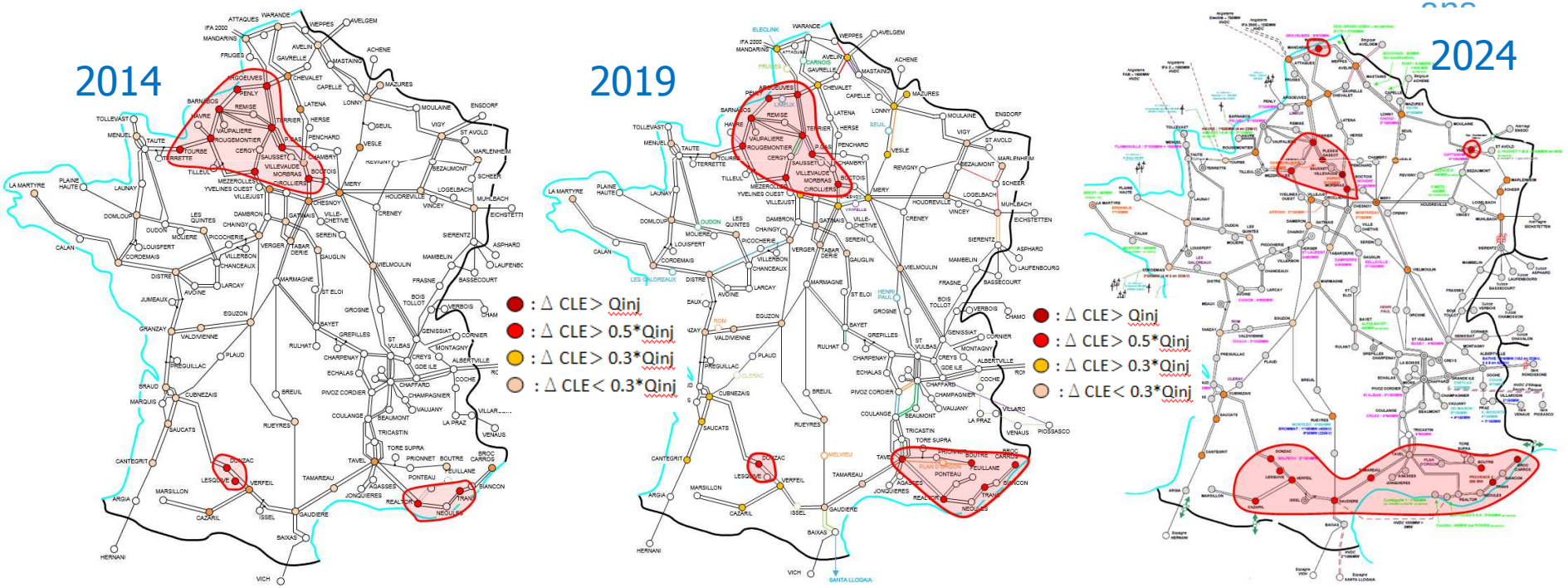
- Deux réunions du GT SSY Tension (04/11/2014 et 13/01/2015) pour présenter :
  - Un rappel du cadre contractuel et réglementaire des Services Système
  - Le diagnostic réalisé et les points nécessitant une révision selon RTE
  - Expression des acteurs sur les principes encadrant les coûts de mise à disposition du réglage de la tension
- Trois réunions de concertation du GT en mars, mai et juin pour :
  - Présenter les études de zones sensibles en tensions basses et en tensions hautes
  - Avancer dans l'estimation des coûts du réglage de la tension et de la compensation synchrone pour les acteurs. Organisation de bilatérales pour partager des éléments chiffrés
  - Etablir le rapport de concertation sur les principes de révisions des Règles SSY à remettre à la CRE pour le 1er octobre 2015.
- Puis prolongement du GT SSY Tension pour l'écriture des Règles au 1er avril 2016

5 – Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT

Evolution des Règles SSY

Projet de cartes de zones sensibles en tensions basses et tensions hautes fournies pour le prochain GT SSY Tension du 24/03

Cartes de zones sensibles en tensions basses à l'étude aux horizons actuel / 5ans / 10 ans



=> Peu d'évolutions des zones sensibles en tensions basses sur les 3 horizons temporels

5 – Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT

Evolution du gabarit tarifaire du réactif à l'interface RPT-RPD

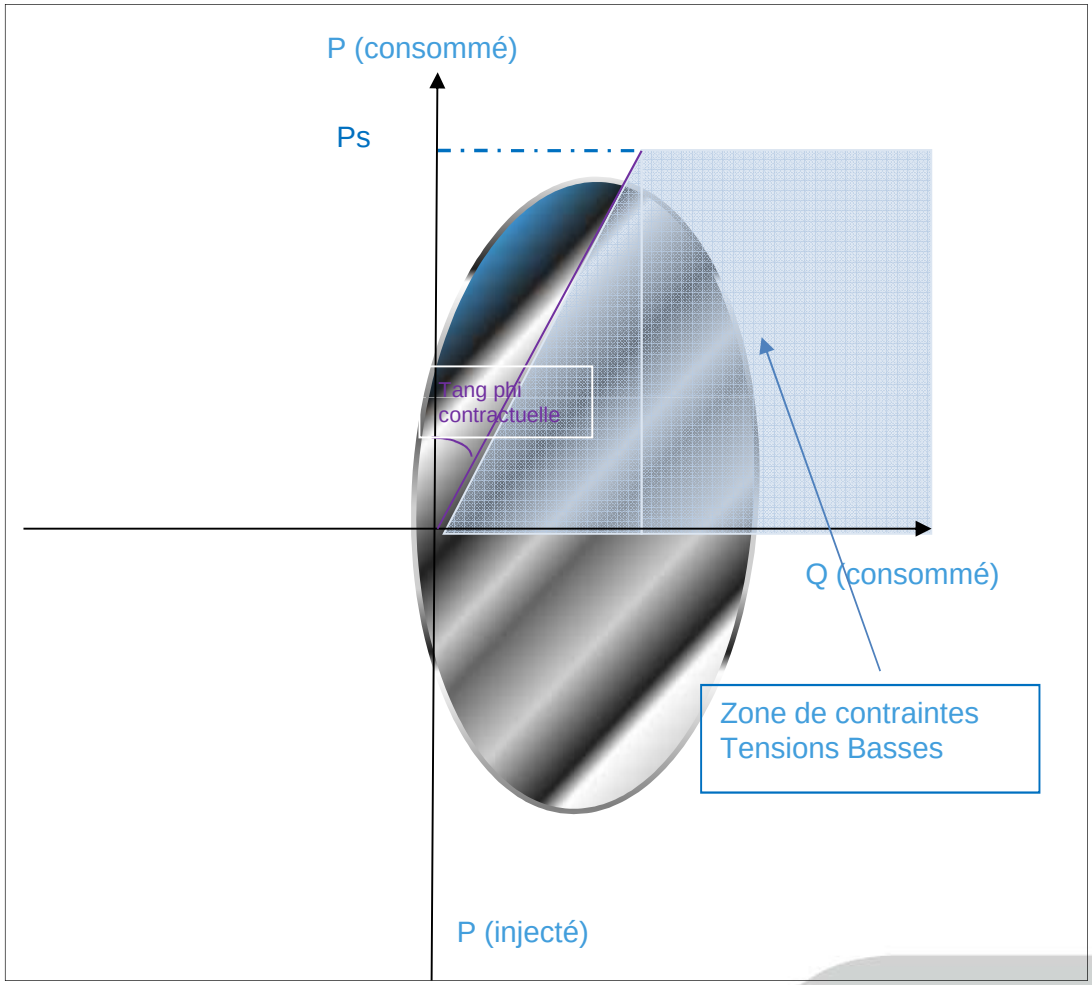
- Lancement du GT « Simulations tarifaires du réactif à l'interface RPT/RPD »
  - Dans le cadre du GT Distributeurs du CURTE (GT ad hoc)
  - 1ere réunion le 15/12/2014
  - Ouvert à tous les GRD volontaires sur la période décembre 2014 à décembre 2015
  - En vue de propositions communes fin 2015/début 2016 pour préparer TURPE 5
- Objectif : Proposer des orientations pour la maîtrise des échanges de réactif à l'interface RPT/RPD reposant sur des mécanismes incitatifs simples
  - Ciblant les contraintes de tensions basses et hautes identifiées
  - Tenant compte des possibilités et leviers disponibles pour les GRD ainsi que des contraintes de tension identifiées sur les réseaux

5 – Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT

Evolution du gabarit tarifaire du réactif à l'interface RPT-RPD

Sans action des condensateurs:

- Possible facturation des dépassements de réactif si rien n'est fait

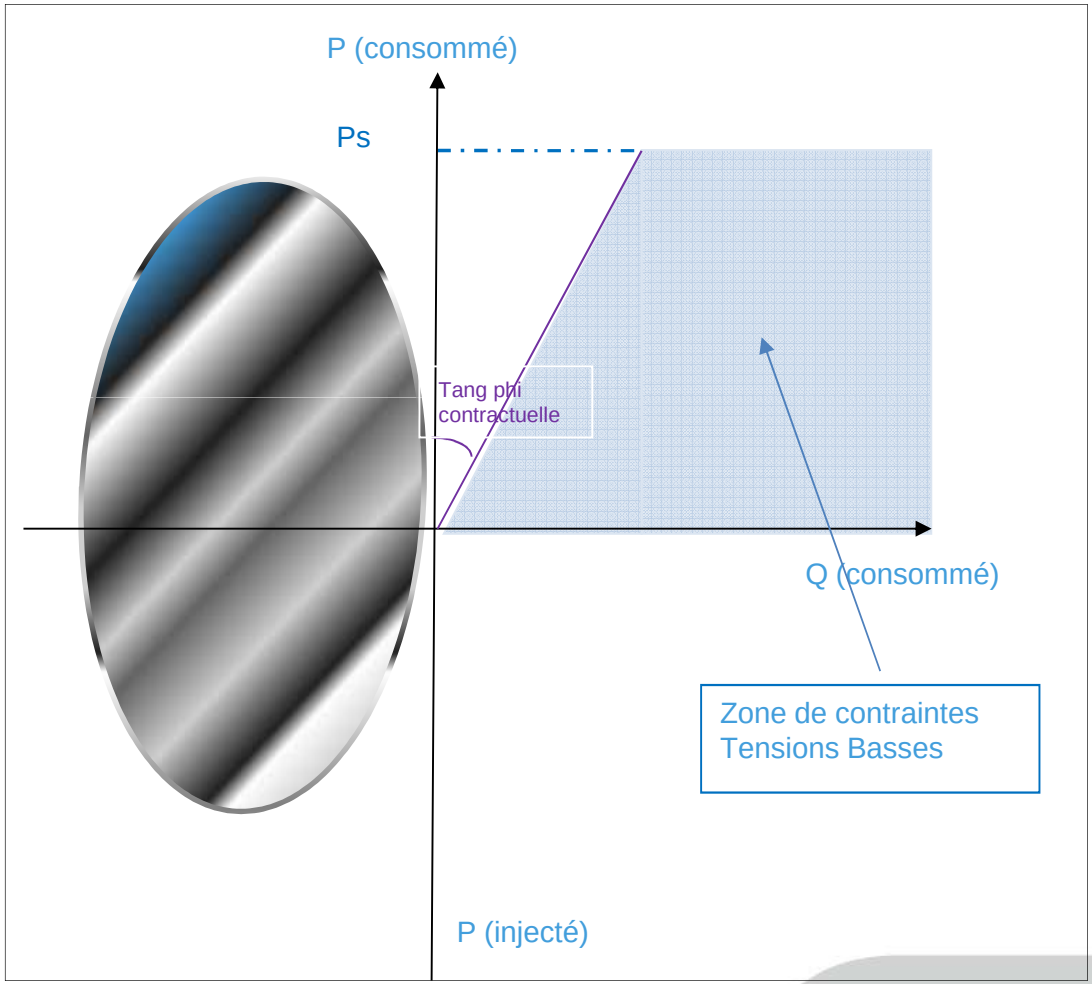


5 – Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT

Evolution du gabarit tarifaire du réactif à l'interface RPT-RPD

Avec action des condensateurs mis en marche forcée fermée:

- L'injection de réactif décale le nuage de points, et le positionne hors zone de facturation
- Mais peut occasionner des problématiques de tensions hautes (nuits, weekends)

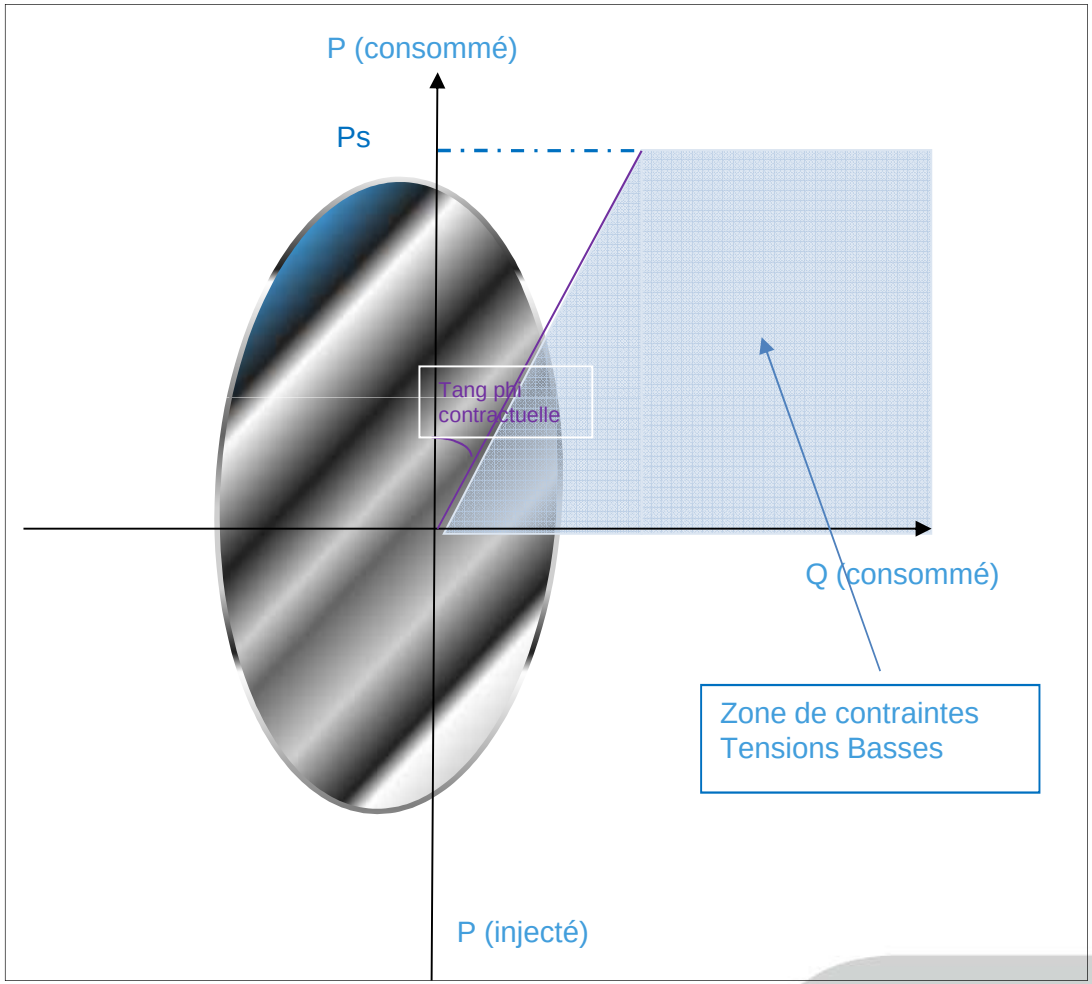


5 – Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT

Evolution du gabarit tarifaire du réactif à l'interface RPT-RPD

Avec mise en automatique des relais varmétriques des condensateurs:

- Possibilité de générer de la facturation sans qu'il n'y ait de contraintes
- D'où le principe de neutralisation financière si participation aux expérimentations



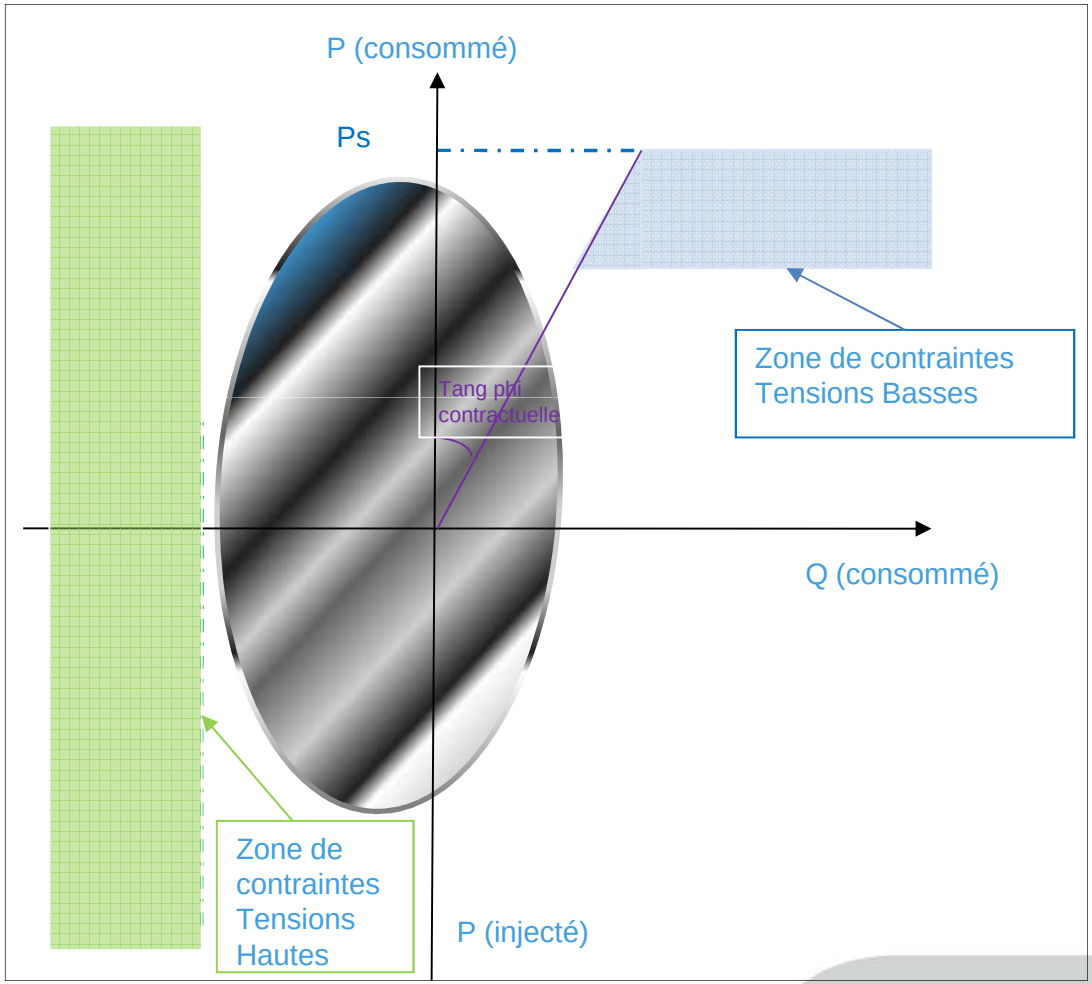
5 – Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT

Evolution du gabarit tarifaire du réactif à l'interface RPT-RPD

Avec mise en automatique des relais varmétriques des condensateurs.

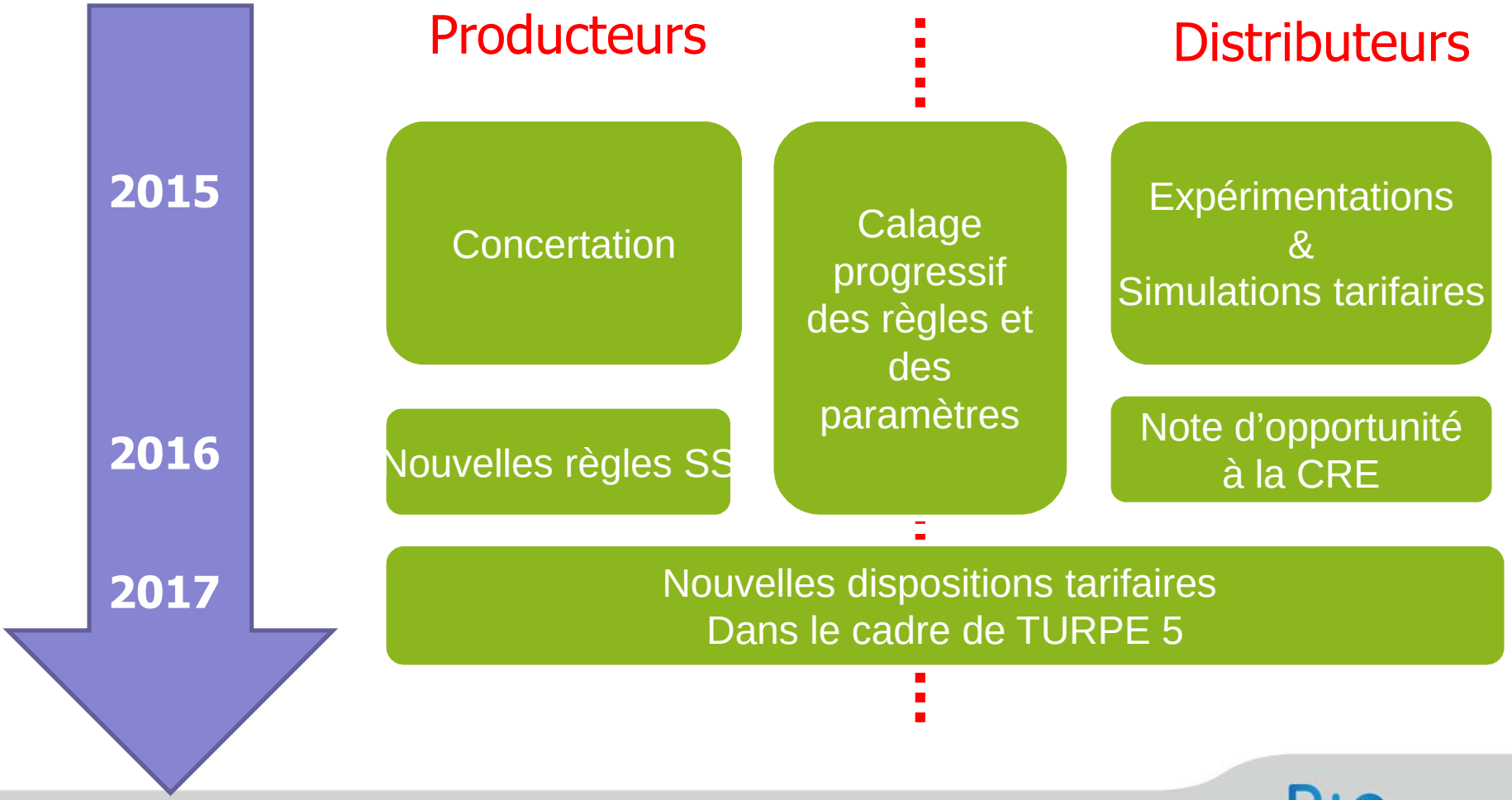
Une possible tarification plus adaptée actuellement à l'étude avec:

- Une zone de tensions basses ciblant les contraintes
- Une zone de tensions hautes, pour tenir compte de ces contraintes



5 – Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT

Le chemin vers la cible



1. Actualités
2. S3REnR
3. Energies Marines
4. Codes ENTSOE
5. Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT
6. **Concertation Comptage et Données**
   - Synthèse de la consultation
   - Point sur l'expérimentation à venir en 2015
7. Engagements QDE pour les sites indirectement raccordés
8. Point d'avancement des GT de la CAR

6 – Concertation sur le comptage et les données

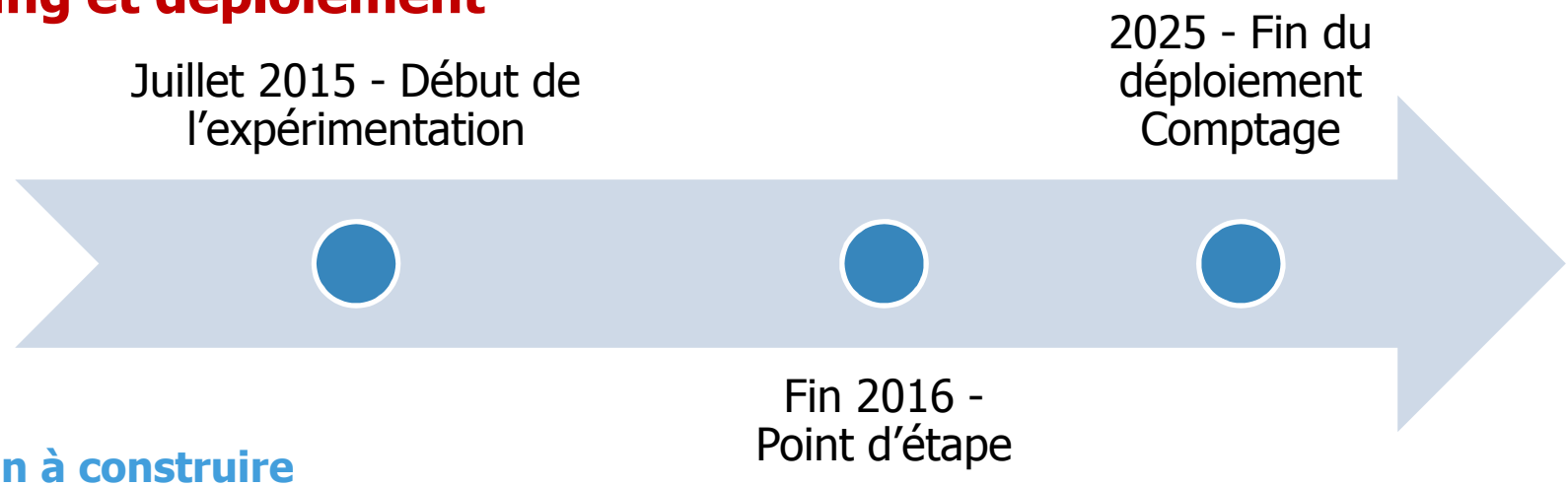
Synthèse de la consultation – Propositions initiales

- Rappel des composants concernés par les évolutions
  - Points de comptage : changement du système de communication
  - Mise à disposition des données : plateforme avec des nouveaux modes d'accès
  - Services de données : simplification de l'offre et enrichissement de la consistance
- Principales propositions
  - Passage sur IP des 8500 points de comptage : premières migrations dès juillet 2015 - 2025 échéance au plus tard (2000 au cours des 2 premières années)
    - *Co-construction du planning de déploiement site par site et arrêt progressif de la télérelève via le Réseau Téléphonique (RTC) lors du passage sur IP d'un point de comptage*
  - Dès mi-2015, mise à disposition de l'injection / soutirage physique au pas 1 min dans un délai inférieur à 30 min pour les sites passés sous IP

    Ce sont les données appelées « SPEED » lors de la concertation
  - Lancement des nouvelles plateformes et extinction progressive des plateformes actuelles [Publication, Espace Personnalisé Client et service de Mail] à partir de fin 2016 :
    - *Interfaces machine à machine automatisées (Web Services/FTPs) à partir de mi-2015 pour les données brutes de comptage*
    - *Portail web unique permettant consultation et téléchargement des données à mi-2016*

6 – Concertation sur le comptage et les données

Planning et déploiement



Migration à construire Client par Client

- Cas 1 : Pilote passage sur IP
- Cas 2 : Pilote extinction plateformes SI
- Cas 3 : Migration IP > 200 comptages
- Cas 4 : Adhérence forte du SI client à l'extinction de la télérelève via le RTC

Fonction des usages / moyens et extinction des plateformes RTE

6 – Concertation sur le comptage et les données

Synthèse de la consultation – Contributions

- Quelques écarts par rapport à la cible proposée pour le démarrage
  - Mise à disposition des données « SPEED » au pas 10 minutes
  - Intégration des données de comptage - tableaux de charge - dans les données « SPEED »
  - Une alternative au protocole d'échanges à mettre en œuvre, comme le FTP, en complément des Web Services pour les nouvelles interfaces
  - Des évolutions souhaitées sur le délai de mise à disposition des données intégrant les éléments déclaratifs du marché (consommation / production ajustée par exemple)
- Réponses RTE à venir dans le rapport de consultation
  - Consistance enrichie des données « SPEED » : mise à disposition des données de comptage (tableaux de charge) et du choix du pas 10min dès fin 2015
  - Echéance de mise en service d'un protocole type FTP en cours d'analyse
  - Des évolutions prévues en 2016 côté Marché qui permettront une mise à disposition plus rapide des données associées à horizon 2017

6 – Concertation sur le comptage et les données

Synthèse de la consultation – Contributions

- Des usages et contraintes techniques hétérogènes
  - Des protocoles d'échanges cibles ne pouvant pas être adaptés à tous les environnements techniques existants des clients
  - Un accompagnement fort à prévoir pour les clients utilisant la télérelève
  - L'arrêt du service de Mail impactant davantage de clients que l'arrêt de la télérelève
- De nouvelles attentes grâce au passage sur IP
  - Identification plus rapide des points de comptage en défaut
  - Une augmentation de la qualité des données mises à disposition à J+1
- Certaines précisions à apporter au plus tôt
  - Intégration des nouveaux services dans le service de base (point en cours d'instruction avec la CRE)
  - Définition des rôles respectifs de RTE, des acteurs de marché (RE, fournisseur, …) et du client réseau (site) dans le programme de déploiement
  - Dates exactes de mise en service des nouvelles plateformes afin d'anticiper les adaptations SI à réaliser

6 – Concertation sur le comptage et les données

Synthèse de la consultation – Suite de la concertation

- De manière générale…
  - Une concertation menée en amont des choix techniques permettant des échanges constructifs avec les clients
  - Un intérêt marqué pour les données « SPEED »
  - Un déploiement co-construit pour prendre en compte les besoins et contraintes de chacun répondant aux attentes
- Prochaines étapes
  - Réunion de concertation d'ici fin avril afin de présenter les prescriptions techniques pour les données « SPEED » mises à disposition via Web Services et la trajectoire d'évolution des services légèrement révisée
  - Publication du rapport de consultation en avril 2015
  - Consultation des mises à jour des Contrats d'Accès au Réseau de Transport (CART) pour les clients Producteurs et Distributeurs et du Contrat de Prestations Annexes (service de décompte) pour les clients non titulaires d'un CART vers septembre / octobre 2015

6 – Concertation sur le comptage et les données

Point sur l'expérimentation à venir en 2015

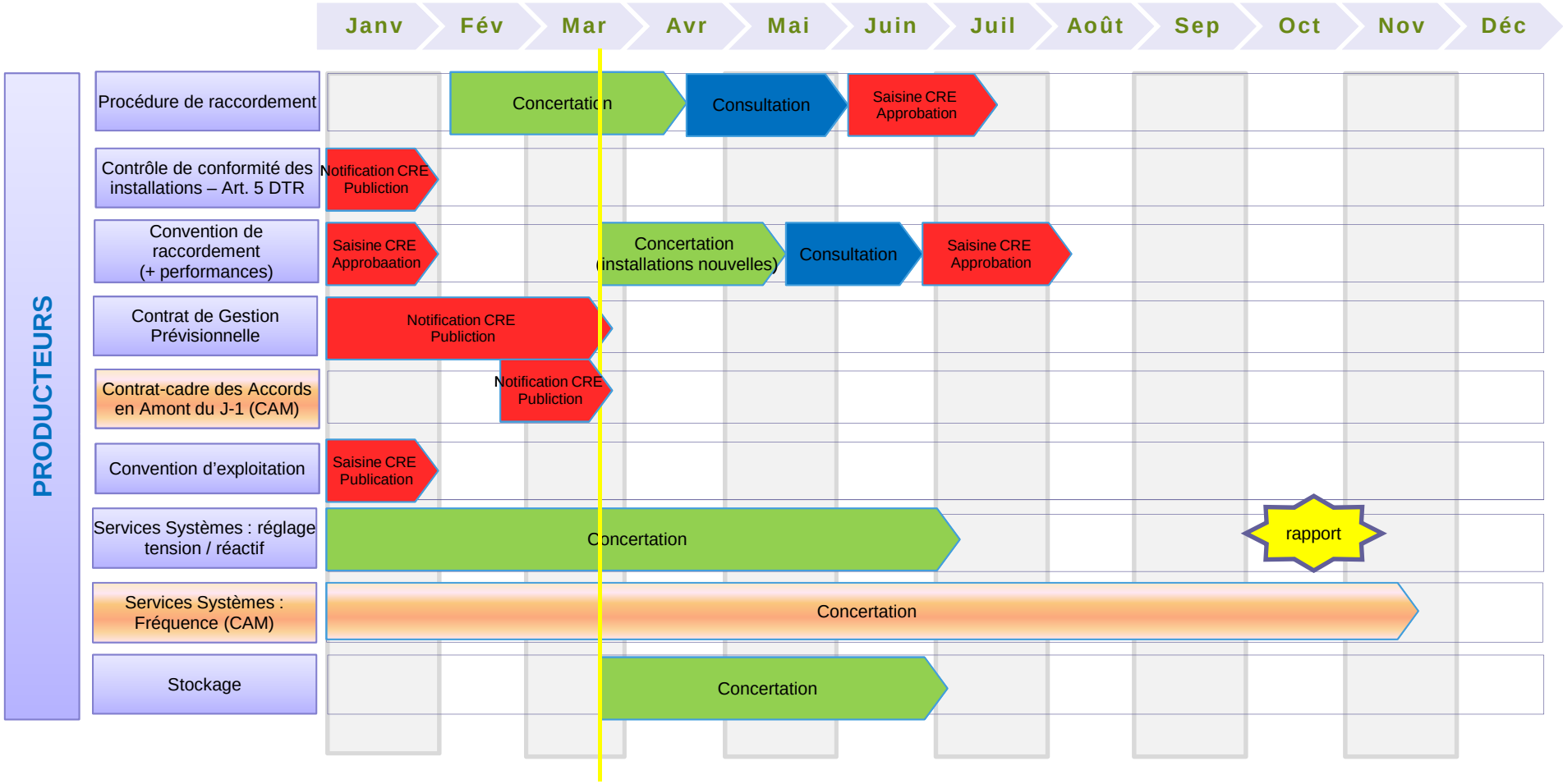
- Déploiement IP site par site
  - Des premiers sites IP dès l'été 2015
  - Si besoin, bascule des usages de la télérelève vers les nouvelles interfaces machine à machine ou solution transitoire en attendant le nouveau portail web
- Nouvelles interfaces d'échanges de données
  - Dès l'été 2015 : mise à disposition via Web Services des données physiques (courbes d'injection et soutirage physique par site) au pas 1 minute dans un délai inférieur à 30 minutes [données brutes - non validées - avec statut brut/manquant/incomplet]
    ★ *Version projet du guide d'utilisation du service fournie le 16 mars 2015*
  - Dès fin 2015 : mise à disposition via Web Services des données de comptage (tableaux de charge) au pas 10 minutes dans un délai inférieur à 30 minutes [données brutes - non validées - avec statut brut/manquant]
- Encadrement de l'expérimentation
  - Une expérimentation des services de base conduite dans le respect de la décision tarifaire de TURPE4
  - Des conventions de partenariat avec les clients candidats pour alimenter le retour d'expérience sur les modalités du déploiement et les nouveaux services
  - Une expérimentation qui perdurera jusqu'à la mise en service du portail web et la mise à disposition des données validées au 2ème semestre 2016

1. Actualités
2. S3REnR
3. Energies marines
4. Codes ENTSOE
5. Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT
6. Concertation sur le Comptage et les Données
7. **Engagements QDE pour les sites indirectement raccordés**
8. Point d'avancement des GT de la CAR

1. Actualités
2. S3REnR
3. Energies marines
4. Codes ENTSOE
5. Evolution du cadre contractuel avec les Producteurs et les GRD pour la gestion de la tension sur le RPT
6. Concertation sur le Comptage et les Données
7. Engagements QDE pour les sites indirectement raccordés
8. **Point d'avancement des GT de la CAR**
   - Planning des travaux 2015

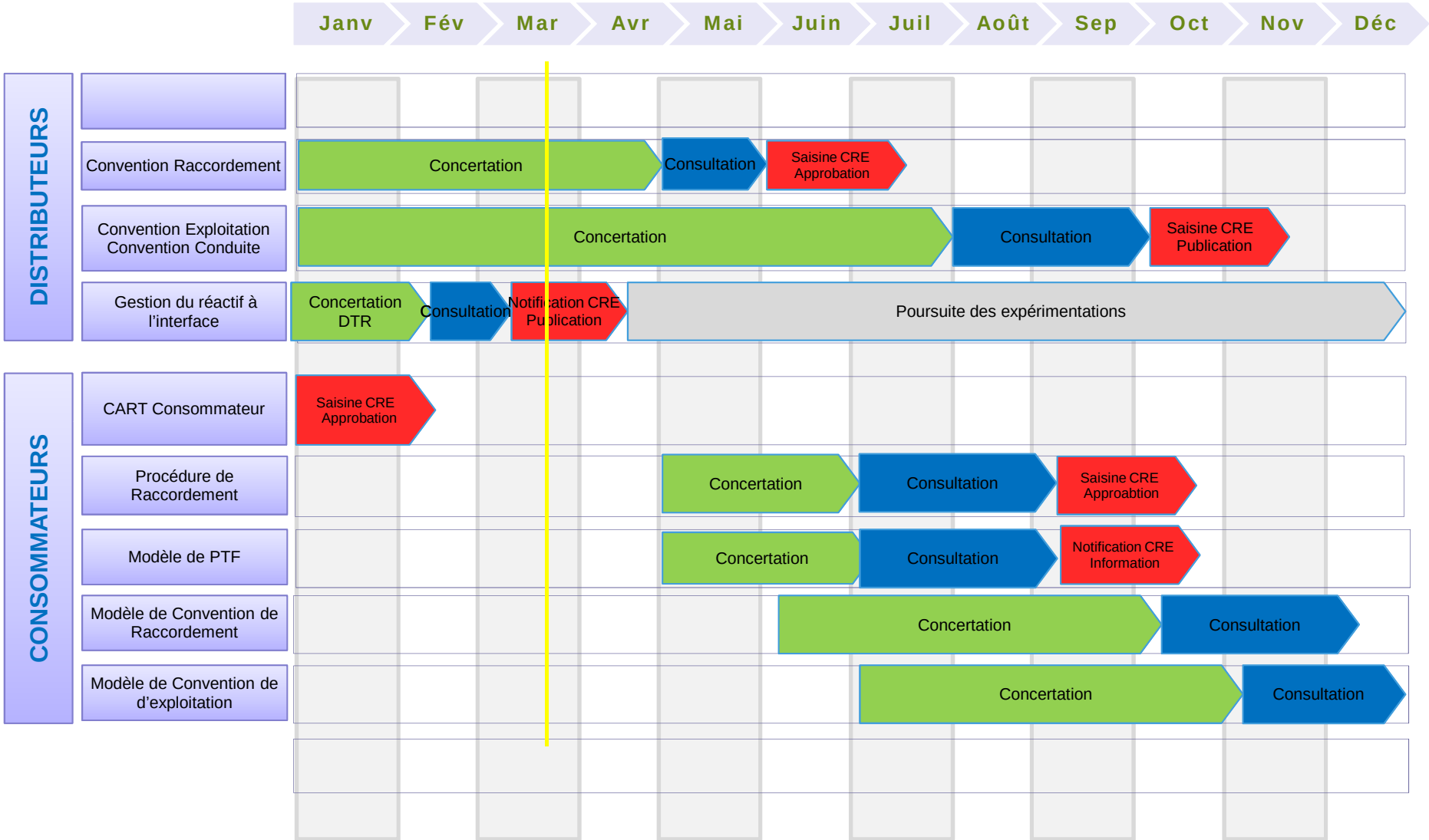
8 – Travaux GT de la CAR

Planning 2015



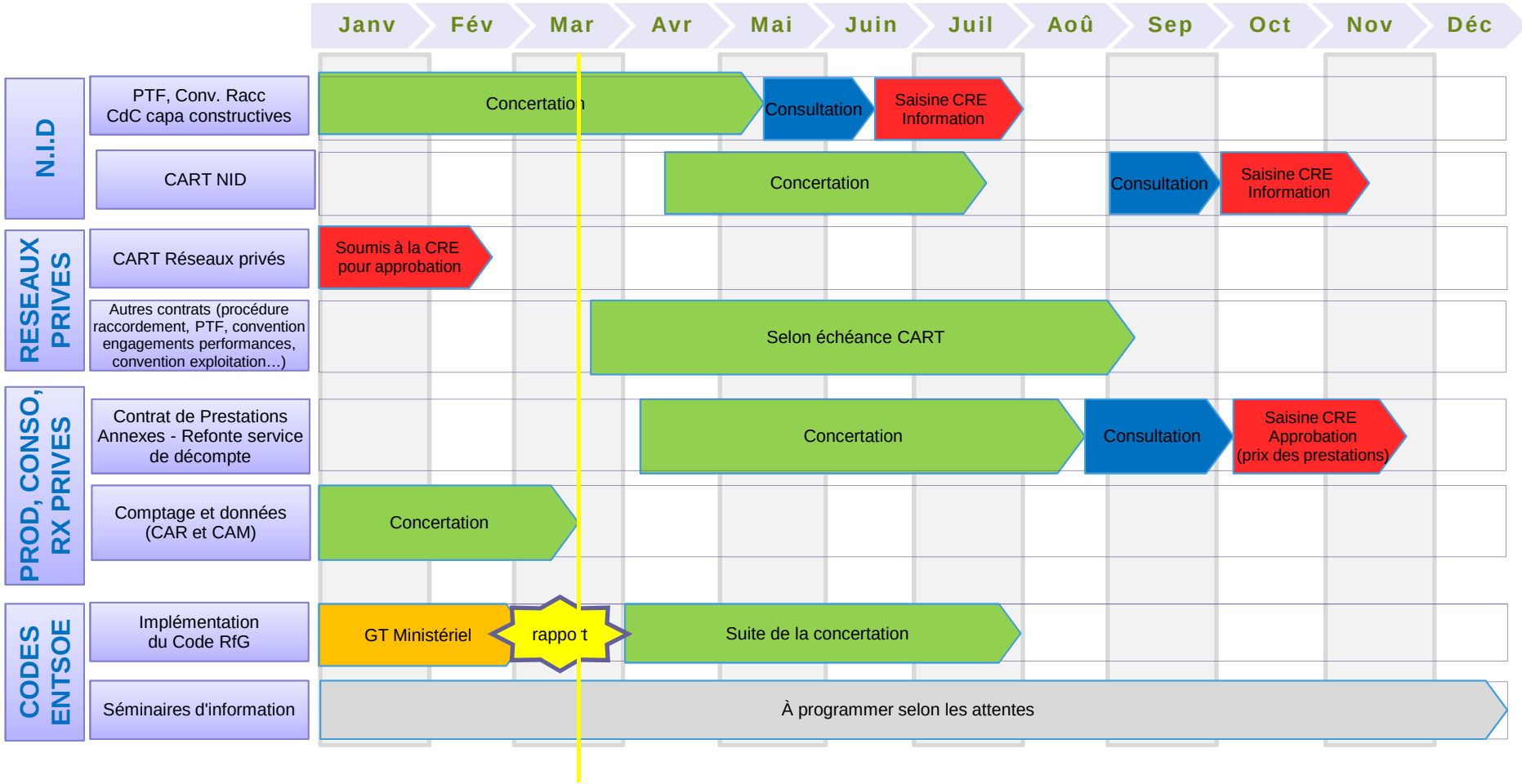
8 – Travaux GT de la CAR

Planning 2015



8 – Travaux GT de la CAR

Planning 2015



PROCHAINE CAR :

Jeudi 25 juin 2015
à partir de 10h00

NCI Com'Square – La Défense